



Paris, le 7 avril 2025

Stop aux fausses rumeurs : le chauffage au bois domestique : une solution qui demeure incontournable pour la transition énergétique française et européenne

Alors que les Etats membres de l'Union européenne discutent du plan d'action pour une énergie abordable (Affordable energy action plan) et que la Commission européenne travaille à l'évolution des règles sur l'Ecodesign des équipements de chauffage au bois domestique, le Syndicat des énergies renouvelables (SER) souligne le rôle essentiel de cette énergie dans la transition énergétique de l'Europe et de la France.

Le chauffage au bois domestique est une source d'énergie renouvelable incontournable, populaire et économique, pour l'ensemble des territoires. Aujourd'hui, environ 50 millions de ménages européens dont 8 millions de foyers français se chauffent au bois énergie domestique. En France, il est la première source de chaleur renouvelable et représente 25 % de la chaleur consommée du secteur résidentiel.

Le secteur du chauffage au bois domestique, avec ses entreprises implantées partout en France, dont 150 usines, participe au dynamisme économique local et génère environ 35 000 emplois directs et non délocalisables.

Le chauffage au bois domestique est moderne, performant et écologique. Depuis deux décennies, les performances des équipements de chauffage au bois domestique (indépendants et chaudières) ont connu des progrès spectaculaires grâce aux innovations des fabricants, au développement du label Flamme Verte et à l'évolution de la réglementation française et européenne. Il en va de même pour les combustibles. Ainsi, en utilisant un appareil de dernière génération et un combustible de qualité (taux d'humidité < 23 %), il est possible de consommer moins de biomasse (-30 %).

Le remplacement des appareils les plus anciens s'inscrit dans cette démarche de performance et de réduction de la consommation de biomasse. Sur les dix dernières années, la consommation de biomasse pour le chauffage au bois domestique a baissé de 18 %. Dans le même temps, le parc d'appareils a augmenté de 11 %. **En conservant ce dispositif, il sera possible, à horizon 2035, d'alimenter plus de logements en chaleur renouvelable issue du bois-énergie domestique (+31 %) tout en consommant toujours moins de biomasse (-18 %).**

Par ailleurs, l'usage de bois-énergie par les foyers français contribue également à la résilience du système électrique, lors des pointes d'appel énergétique hivernales en soulageant le réseau électrique par la production d'énergie équivalente à celle de dix réacteurs nucléaires. En développant le parc d'appareils, en complément de l'électrification des usages, la France et l'Europe garantissent l'indépendance et la décarbonation énergétique à long terme.

Enfin, l'innovation sur les produits – appareils et combustibles – et la généralisation de l'entretien des appareils concourent à l'amélioration de la qualité de l'air respiré. Plusieurs analyses récentes ont démontré que la part des concentrations allouable au chauffage au bois domestique est inférieure à 22 %.



Le chauffage au bois domestique n'est pas interdit, demain, en Europe. Il apparaît même essentiel dans le mix énergétique européen. Les discussions en cours prévoient seulement une évolution de la réglementation applicable aux équipements de chauffage au bois à partir de 2027. L'objectif est de garantir au consommateur un accès à des appareils qui maximisent l'efficacité énergétique et minimisent les impacts environnementaux. C'est une démarche dynamique d'amélioration constante des produits, à laquelle le SER est pleinement associé.

Pour Jules NYSSSEN, Président du SER « *le chauffage au bois domestique restera indispensable à la politique de décarbonation de notre pays. J'entends ici ou là que cette solution de chauffage pourrait être interdite à partir de 2027. C'est faux. Le SER travaille avec les instances européennes et françaises pour définir les critères retenus dans les futurs règlements sur l'écoconception des produits, dit « Ecodesign ». Ces règlements n'impliqueront aucune restriction pour les consommateurs et s'appliqueront uniquement aux fabricants des équipements. Les travaux sont en cours et les industriels sauront s'adapter et proposer des équipements toujours plus performants, comme ils le font depuis des dizaines d'années* ».

Contacts presse :

Marie-Camille BOURGUET - 06 79 93 54 00

Cynthia KARI – 07 87 14 71 26

service_presse_ser@enr.fr

Le **Syndicat des énergies renouvelables** (SER) regroupe plus de 500 adhérents, représentant un secteur générant plus de 166 000 emplois. L'organisation professionnelle rassemble les industriels de l'ensemble des filières énergies renouvelables : bois-énergie, biocarburants, éolien, énergies marines, gaz renouvelables, géothermie et pompes à chaleur, hydroélectricité, solaire et valorisation énergétique des déchets. Le **SER** a pour mission de défendre les droits et les intérêts de ses membres et de resserrer les liens qui les unissent, notamment pour développer la filière industrielle des énergies renouvelables en France et promouvoir la création d'emplois et de valeur ajoutée sur le territoire national.

Suivre le **SER** sur www.enr.fr  [Syndicat des énergies renouvelables](#)